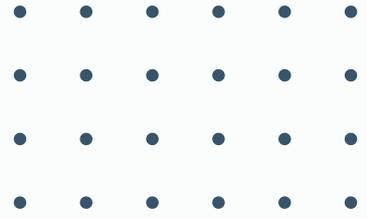




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports



2021

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

- ENEPS



L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS (ENEPS)



Sur base de l'article 10 de la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports, l'École nationale de l'éducation physique et des sports, en abrégé l'ENEPS, a pour mission principale de mettre en œuvre la formation, théorique et pratique, ainsi que le recyclage et le perfectionnement par une formation, des cadres techniques et administratifs des fédérations et sociétés sportives, ainsi que des animateurs dans le domaine du sport. La formation des cadres sportifs est sanctionnée par des brevets d'État et organisée avec le concours du mouvement sportif conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport.

I. L'ENEPS EN UN CLIN D'ŒIL 2021

Nouveaux défis

Dès le départ, l'année 2021 a été une année incubatrice de nouveaux défis ambitieux levant le voile sur un rôle sensiblement réformé et renforcé que l'ENEPS est désormais appelé à jouer:

- la transposition efficace et à large échelle du concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport en coopération avec les partenaires LTAD - ministère des Sports, Comité olympique et sportif luxembourgeois(COSL), Sportlycée Luxembourg(SLL), Luxembourg Institute of High Performance in Sports (LIHPS) - au profit du mouvement sportif et de la société luxembourgeoise ;
(conférence de presse - janvier 2021)
- la transformation progressive de l'application mobile LTAD – LLS en médiathèque didactique nationale de l'activité physique et des sports, avec le concours du partenariat avec des fédérations sportives agréées ainsi que du secteur de l'éducation formelle et non formelle;
(communiqué de presse – février 2021)
- l'élargissement et le renforcement systématique ainsi que le développement continu des compétences et qualifications dans le domaine de l'activité physique et des sports au profit d'une offre en activité physique et sportive adaptée et de qualité , tant au niveau national que local, par la mise en œuvre des dispositions du règlement grand-ducal du 20 mai 2021 relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives (ci-après, «RGD du 20 mai 2021»).

(RGD du 20 mai 2021 – entrée en vigueur 1^{er} juillet 2021)

Organisation interne

Le schéma suivant visualise l'arborescence hiérarchique et organisationnelle de l'ENEPS, administration placée sous l'autorité du ministre des Sports et sous la tutelle du ministère des Sports.



À l'intérieur des deux grandes divisions « Administration » et « Conception de Formation », le personnel de l'ENEPS est affecté à divers champs de travail, voire cellules thématiques. Selon la nature des missions à remplir, des projets, concepts et formations à développer, voire à implémenter, les divisions convergent et collaborent entre elles de manière transversale. Le programme de travail de l'ENEPS est énoncé plus spécifiquement sous la rubrique II. Direction.

- Le schéma et le tableau ci-après fournissent une vue d'ensemble chiffrée des collaborateurs internes, externes et des formations de l'ENEPS (pour 2021):

Schéma : Collaborateurs internes – collaborateurs externes - formations (ENEPS 2021)

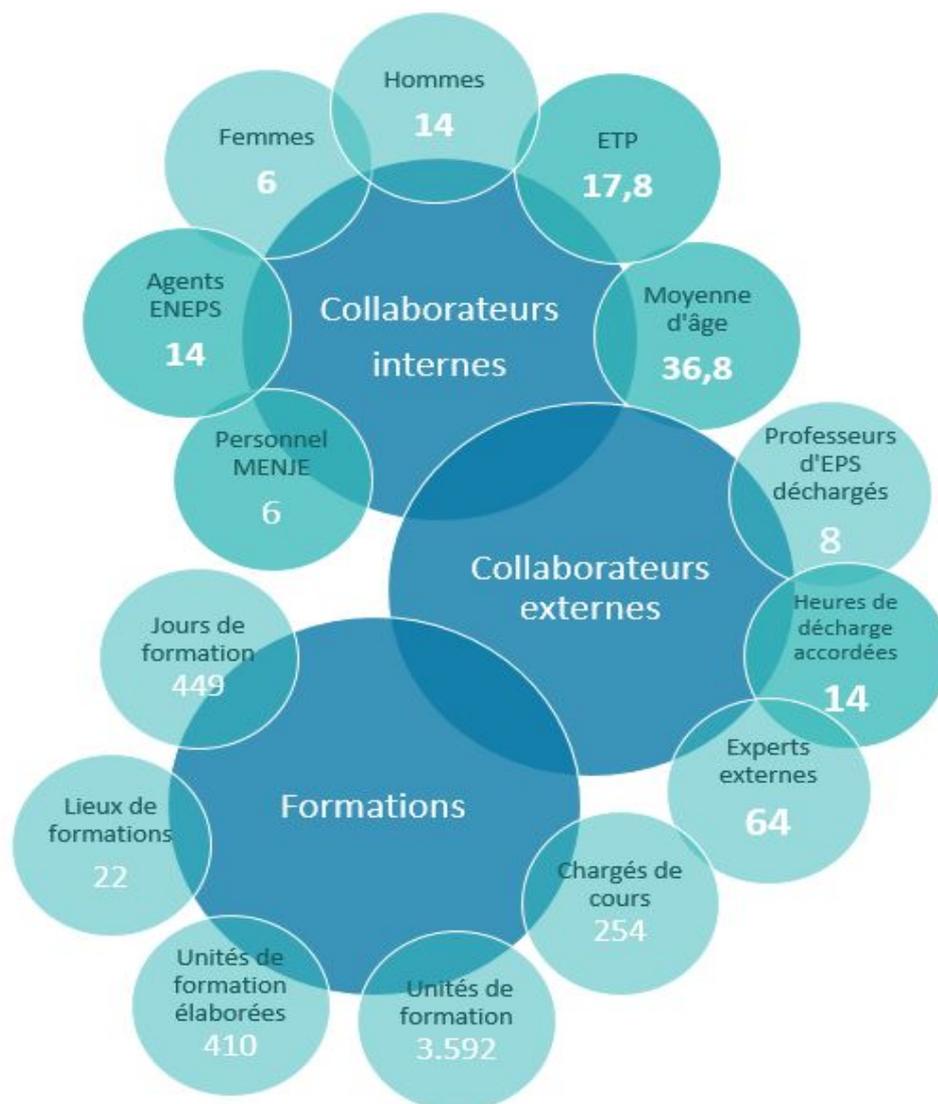


Tableau: Collaborateurs internes - statut et nombre de postes en Équivalence Temps Plein (ETP) (ENEPS 2021)

| | Agents ENEPS | Personnel détaché du MENJE |
|------------------|--------------|----------------------------|
| Fonctionnaire A1 | 3 | 1,5 (professeurs) |
| Employé A1 | 3 | 2,8 (chargés d'éducation) |
| Fonctionnaire A2 | 2 | 0 |
| Employé A2 | 1 | 0 |
| Fonctionnaire B1 | 1 | 0 |
| Employé B1 | 2,5 | 0 |
| Employé C1 | 1 | 0 |

II. DIRECTION

A. Le cadre légal, réglementaire et conventionnel

Les travaux d'élaboration de textes visant à moderniser et à adapter le cadre légal et réglementaire de l'ENEPS en vue de la création d'un centre de compétence et de ressources du sport et de l'activité physique au service du mouvement sportif et de la société entière sur base des modèles LTAD (long term athlete development) et LTCD (long term coach development) se poursuivent à grands pas.

Après l'entrée en vigueur en date du 1^{er} juillet 2021 du RGD du 20 mai 2021, l'avant-projet de loi portant création d'un Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS) est en cours d'élaboration.

Du côté de la transposition des nouvelles dispositions du RGD du 20 mai 2021, la collaboration entre les fédérations sportives agréées et l'ENEPS dans le contexte de la détermination et de l'organisation des formations, telle que disposée par la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport, fera l'objet d'une convention de coopération cadre à conclure entre le ministre des Sports et le président de la fédération sportive concernée.

Au cœur de cette convention se trouveront, outre les aspects d'ordre financier, le programme cadre, respectivement le curriculum de la formation à élaborer, à améliorer et à faire évoluer par la suite au sein des commissions des programmes.

L'élaboration d'un modèle de programme cadre a été finalisée, de même qu'un modèle de convention de coopération spécifique à conclure entre le ministre des Sports et la fédération sportive concernée et visant à régler la planification du déroulement des parties commune, spécialisée et pratique des formations de base, moyenne, avancée et supérieure.

Il incombe désormais aux commissions des programmes de mettre en musique ces programmes cadres et conventions de coopération spécifiques pour leurs disciplines sportives et spécialisations respectives.

Concernant les commissions des programmes, 16 arrêtés de nomination ont été soumis pour signature au ministre des Sports et publiés au Journal officiel. Ils sont repris explicitement dans la sous-rubrique E. Les commissions des programmes.

L'organisation de formations au cours de l'année 2021 ayant toujours eu lieu sous l'emprise de la crise sanitaire liée au Covid-19, 6 versions de lignes directrices Covid-19 applicables aux formations de l'ENEPS conformément à la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ont dû être émises à l'attention des candidats et chargés de cours.

Enfin, les contrats-types des experts externes prestant leurs services à l'ENEPS ont été révisés sur base des dispositions du RGD du 20 mai 2021, de sorte à permettre une meilleure planification, notamment en termes financiers et de ressources humaines, de leurs prestations.

B. Le programme de travail

Le programme de travail pour la période de référence du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 reprend les missions légales, les priorités politiques du programme gouvernemental et les activités de l'ENEPS dans une stratégie mettant en exergue le développement et la promotion des compétences de l'enseignement des activités physiques, motrices et sportives au cours de la formation initiale et continue dans le domaine du sport et au profit de la société entière.

Le programme de travail de l'ENEPS sert comme outil de planification, de coordination et de suivi de l'impact des activités dans le temps contribuant à une amélioration parallèle de la gestion des ressources humaines. Il est renouvelé tous les trois ans et est soumis pour accord au ministre des Sports.

Au cours de l'année 2021, ont débuté les travaux d'évaluation du premier programme de travail de l'ENEPS 2019-2021, ainsi que l'élaboration parallèle du programme de travail subséquent couvrant la période de référence 2022-2024.

C. Le comité divisionnaire

Le comité divisionnaire de l'ENEPS, composé du directeur de l'ENEPS, de l'attachée à la direction et des deux chefs des « Division Administration » et « Division Conception de formation », s'est réuni en 2021 une trentaine de fois en présentiel pour assurer le pilotage et le suivi du programme de travail, la supervision et la coordination des activités stratégiques et opérationnelles de l'ENEPS, ainsi que pour gérer la communication interne et externe.

À cadence bi-hebdomadaire, tous les agents de l'ENEPS ont été convoqués à des réunions plénières au cours desquelles le directeur de l'ENEPS a présenté les actualités au sujet des évolutions stratégiques et organisationnelles. En 2021, toutes les 15 réunions plénières ont été organisées sous forme de visioconférence.

D. La commission consultative

La commission consultative instituée auprès de l'ENEPS est un organe consultatif placé sous l'autorité du ministre des Sports et appelé notamment à émettre des avis et à formuler des propositions en relation avec les missions de l'ENEPS.

Sa composition a été renouvelée par arrêté ministériel du 17 septembre 2021 pour une durée de trois ans. Parmi ses six membres actuels se retrouvent deux représentants de l'ENEPS, dont le directeur, un représentant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, un représentant du Conseil supérieur des sports et deux représentants du Comité olympique et sportif luxembourgeois. Le secrétariat de la commission consultative est assuré par un agent de l'ENEPS.

En 2021, la commission consultative s'est réunie quatre fois en séances plénières pour délibérer sur base des attributions lui conférées par le règlement grand-ducal du 30 avril 1985.

L'entrée en vigueur et l'exécution des dispositions du RGD du 20 mai 2021, mais aussi la préparation de la conversion de l'ENEPS en Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS), ont été deux sujets prioritaires traités au sein de la commission consultative au cours de l'année 2021.

E. Les commissions des programmes

Avec l'entrée en vigueur en date du 1^{er} juillet 2021 du RGD du 20 mai 2021, ce sont en première instance les commissions des programmes (ci-après « commissions ») auxquelles revient un rôle clef dans le développement structuré et adapté d'une offre de formation au profit des cadres techniques et administratifs dans le secteur du sport.

Pour chacune des formations faisant l'objet du règlement grand-ducal précité, une commission des programmes doit être désignée à composition et à expertise variées en fonction des disciplines sportives, spécialisations, et secteurs impliqués.

Les membres des commissions des programmes sont nommés par le ministre des Sports pour un mandat de deux ans renouvelable à terme. Chaque commission des programmes est composée, en fonction du domaine et de la spécialisation qu'elle est appelée à couvrir, de deux délégués de la fédération sportive agréée impliquée ainsi que de deux collaborateurs de l'ENEPS, dont le coordinateur de la Division Conception de formation et le responsable de programme impliqué.

Pour satisfaire, le cas échéant, aux besoins d'une expertise spécifique plus poussée dans un domaine et un secteur particuliers, chaque commission peut avoir recours, à titre exclusivement accessoire, à des experts externes.

Les missions des commissions des programmes telles que définies dans le RGD du 20 mai 2021 se résument comme suit :

- élaboration, suivi, évaluation et développement continus des différentes formations initiales et continues sur base des principes LTAD (long term athlete development) et LTCD (long term coach development) ;
- préparation des programmes cadres et conventions de coopération spécifiques ;
- établissement des contenus et compétences requis par niveau de compétences dans une discipline sportive ou une spécialisation et rédaction d'avis en relation avec les dossiers d'homologation ;
- délibérations d'examen ;
- définition des domaines de spécialisation ;
- évaluation des demandes d'inscription aux formations.

L'ENEPS a transcrit les missions des commissions des programmes dans un vade-mecum et établi un règlement d'ordre interne déterminant leur fonctionnement. Dès son entrée en fonction, chaque membre sera familiarisé avec les missions lui assignées et initié à l'approche didacto-pédagogique de l'ENEPS.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure de formation initiale et le nouveau système de formation continue, les premières 16 commissions des programmes, intitulées d'après les noms des fédérations sportives agréées impliquées, telles qu'énumérées ci-après, ont été nommées par arrêté ministériel avant la fin de l'année 2021.

Commissions des programmes nommées en 2021

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Fédération Luxembourgeoise d’Athlétisme- Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux – section judo- Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux – section karaté- Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques- Fédération Luxembourgeoise de Boxe- Fédération Luxembourgeoise de Basketball- Fédération Luxembourgeoise d’Escalade, de Randonnée Sportive et d’Alpinisme- Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique | <ul style="list-style-type: none">• Fédération Luxembourgeoise de Handball• Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage• Fédération Luxembourgeoise de Rugby• Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace – patinage artistique• Fédération Luxembourgeoise de Triathlon• Fédération Luxembourgeoise Tennis de Table• Moniteur sportif – spécialisation outdoor• Moniteur sportif – spécialisation fitness |
|---|---|

F. La coopération à l’échelle nationale

1. Les fédérations sportives en partenariat de formation

En complément à la circulaire du 1^{er} juillet 2021 adressée par le ministre des Sports aux fédérations sportives agréées dans le contexte de l’entrée en vigueur du RGD du 20 mai 2021, des échanges ont eu lieu de septembre à décembre 2021 entre des représentants de l’ENEPS et les présidents ou leurs délégués des fédérations sportives agréées suivantes : FLTT, FLHP, FLGym, FLTRI, FLAM Judo, FLAM Karaté, FLBB, FSCL, FLR, FLA, FLT, FLSG, FLB, FLF, FLNS, FLERA, FLTA, FLH.

Ces échanges bilatéraux ont eu pour objectif principal de s’échanger au sujet de la mise en œuvre des dispositions clefs du RGD du 20 mai 2021 en faveur du développement qualitatif de la formation des cadres techniques et administratifs du mouvement sportif luxembourgeois.

Ont été abordés plus particulièrement : les commissions des programmes à constituer (missions, composition et fonctionnement), la portée et l’élaboration des conventions de coopération cadre et des conventions de coopération spécifiques à conclure entre le ministre des Sports et la fédération sportive agréée, ainsi que le développement des cadres administratifs à faire progresser au sein des fédérations.

2. Les secteurs de l’éducation formelle, de l’éducation non formelle et de l’enseignement supérieur en partenariat de formation

L’ENEPS continue à mener des échanges réguliers, voire des coopérations, avec les différents acteurs intervenant dans l’activité physique et sportive, la motricité et l’éducation au mouvement, à savoir le MENJE et ses départements SCRIPT, SNJ, IFEN, ainsi que le LTPES, l’Université du Luxembourg, et la LUNEX University Luxembourg.

Comme il relève des projets et des formations décrits dans le présent rapport sous les rubriques dont les thèmes s’orientent autour d’un développement adapté des capacités motrices et physiques dès la petite enfance, une collaboration est en train de se développer

avec les partenaires du SCRIPT et de l'IFEN pour le volet de l'éducation formelle, et le SNJ pour le volet de l'éducation non formelle.

Ainsi, les responsables de la formation continue du SNJ et de l'ENEPS se sont concertés en 2021 afin de déterminer une stratégie de coopération au sujet de la conception et de la mise en place de formations continues dans le domaine de la motricité, de l'activité physique et du sport. Un programme d'une soixantaine d'heures de formation continue sur la formation motrice de base et l'activité physique des enfants a été intégré dans le catalogue de formation continue du SNJ destiné au groupe cible issus du secteur de l'éducation et de l'accueil (SEA).

Par ailleurs, l'ENEPS représente le ministère des Sports au sein de la commission du cadre de référence national de l'éducation non formelle, laquelle a manifesté son intérêt pour le concept de littératie physique telle que promu par le concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport publié en janvier 2021.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'ENEPS recherche des pistes de coopération et de passerelles à créer entre les formations du milieu du sport et celles du milieu académique.

3. Le comité exécutif « Gesond iessen, Méi beweegen »

Depuis 2019, l'ENEPS représente le ministère des Sports au sein du comité exécutif « Gesond iessen, Méi beweegen(GIMB) ». En 2021, les représentants des quatre ministères engagés GIMB (Santé, Sports, Éducation nationale et Famille) se sont réunis en séance plénière les 21.04, 07.07 et 29.09.

Au cours de l'année, l'expertise de l'ENEPS a plus particulièrement été sollicitée en relation avec:

- l'organisation du programme de la première édition digitale de la Journée nationale GIMB 2021 à travers plus particulièrement des exposés tenus, entre autres, par trois collaborateurs de l'ENEPS sur les thèmes de la littératie physique, de la formation du moniteur sportif «actif pour la vie» et de l'App LTAD – LLS ;
- les échanges menés en groupe restreint entre partenaires engagés GIMB (Santé, Sports et Éducation nationale) pour trouver un modus operandi en matière de constitution et d'orientation des groupes de travail « activité physique» dans le contexte du mécanisme de gouvernance GIMB ;
- la préparation et le démarrage d'un nouveau projet GIMB ayant pour objet la réalisation d'un état des lieux des formations sur l'alimentation équilibrée et l'activité physique et sportive régulière et adaptée en collaboration avec l'Université du Luxembourg – Institute for Teaching and Learning.

En outre, et dans le cadre du suivi des politiques européennes «HEPA» (health enhancing physical activity), l'ENEPS a assumé au nom du ministère des Sports la coordination nationale dans la collecte et la compilation des données en vue de la publication du «Luxembourg Physical Activity Factsheet 2021» par la Commission européenne et l'Organisation mondiale de la Santé (WHO – Regional Office for Europe) en octobre 2021.

Un aperçu des projets ayant trait à la stratégie interministérielle GIMB visant à promouvoir et à soutenir des habitudes de vie saines et actives parmi l'ensemble de la population, est repris dans le sous-chapitre « Gesond iessen, Méi beweegen » du présent rapport (p. 12).

G. La coopération à l'échelle internationale

1. Le réseautage international autour de la littératie physique

Des échanges avec Sport Ireland, l'autorité chargée du développement du sport en Irlande, ont été menés au sujet des projets actuels sur la motricité et au sujet de la formation préparateur en motricité, nouvellement introduite par le RGD du 20 mai 2021 et lancée pour la première fois en septembre 2021.

La coopération entre Sport Ireland et l'ENEPS a débouché plus concrètement sur la publication en juillet 2021 de quatre fiches d'information rédigées en deux langues (DE/FR) dans le contexte du coaching sportif axé sur les enfants :

- Fiche d'information 1 : Encadrer et accompagner des enfants
- Fiche d'information 2 : Comprendre le développement et l'apprentissage chez l'enfant
- Fiche d'information 3 : Développement de la littératie physique – apprendre à bouger
- Fiche d'information 4 : Développement de la littératie physique – inciter à la réflexion

Par ailleurs, l'ENEPS a participé du 26 au 28 janvier 2021 et du 2 au 4 février 2021 au congrès virtuel « 2021 Sport for Life Canadian Summit », ainsi qu'en date du 8 avril 2021 au webinar « UEFA Fitness4Football Best Practice Forum ». En ce qui concerne plus particulièrement le webinar de l'UEFA, le Luxembourg a présenté, sous le thème de « Motor skills, the not so obvious evidence », l'implémentation des composants fitness dans la formation des entraîneurs de football de la FLF, ainsi que le concept de la nouvelle formation préparateur en motricité de l'ENEPS.

La formation préparateur en motricité est décrite de manière plus explicite sous la rubrique IV. Division Conception de formation, sous-rubrique B. Le développement de formations.

2. Le programme européen Erasmus +

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne (UE) dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2021-2027. Le programme 2021-2027 met un accent fort sur l'inclusion sociale, les transitions écologique et numérique et la promotion de la participation des jeunes à la vie démocratique.

En tant que programme européen intégré, il offre des opportunités plus larges au niveau de la mobilité des étudiants et des travailleurs, ainsi qu'au niveau de la coopération entre les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, avec des règles de financement simplifiées et une administration du programme qui se veut rationnelle.

En 2021, un projet commun a été déposé ensemble par l'ENEPS, l'Université du Luxembourg et cinq autres partenaires européens en vue de la formulation de programmes d'études au niveau du bachelor et/ou du master. Ce projet définit une approche globale de la formation des éducateurs et des cadres techniques dans le domaine de l'éducation physique et des sports, adaptable aux contextes nationaux, voire régionaux.

Les partenaires du projet ont pour objectifs communs:

- réunir les établissements européens d'enseignement supérieur (EES) et les autres parties prenantes actives dans l'éducation formel et la formation des éducateurs et des cadres techniques, et favoriser leur coopération et les échanges de mobilité ;
- fournir une vue d'ensemble des programmes éducatifs respectifs au niveau licence et/ou master en Europe ;
- informer et faciliter la formulation d'un profil de l'éducateur et du cadre technique ainsi que d'un programme d'études modulaire pour les programmes éducatifs au niveau de la licence et/ou du master dans les EES, basé sur ce profil et les principes fondamentaux ;
- mettre ce programme modulaire à la disposition de toutes les parties intéressées ;
- encourager une offre qualitative en éducation physique et sportive non formelle et informelle en renforçant les professions de l'éducateur avec spécialisation dans le domaine de l'activité physique et des sports et du cadre technique.

3. Le Pool européen interrégional du sport de la Grande Région

Le Pool européen interrégional du sport de la Grande Région est une association fondée en novembre 1996 dont le siège social est à l'ENEPS. Plus connue sous le nom de Eurosportpool, cette structure favorise la collaboration interrégionale dans le domaine du sport parmi les quatre territoires nationaux adhérents de la Grande Région, à savoir: la communauté germanophone de Belgique (BE), la Wallonie (BE), la Sarre (DE), la Rhénanie-Palatinat (DE), la région Grand-Est (FR) et le Grand-Duché de Luxembourg (LU).

Le Luxembourg, en tant que pays membre-fondateur, y est représenté par le ministère des Sports via l'ENEPS ainsi que par le Comité olympique et sportif luxembourgeois. Deux collaborateurs de l'ENEPS, dont le directeur, sont membres du comité directeur et des deux commissions « sport scolaire et éducation » et « éthique et finances ».

La collaboration interrégionale qui vise avant tout des formations, des échanges d'expérience et la réalisation de projets concrets, s'oriente plus spécifiquement autour des thèmes suivants :

- la coopération entre centres de formation ;
- la mise en place d'un logiciel de gestion des chargés de cours et des installations de la Grande Région ;
- la mise en place de formations continues communes au niveau du sport-loisir et du sport de compétition;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes d'entraîneurs;
- les échanges entre entraîneurs;
- la promotion du sport scolaire ;
- les échanges et compétitions au niveau du sport scolaire;
- la promotion de projets interrégionaux;
- le programme Interreg et les demandes financières des multiples organisations sportives transfrontalières;
- la représentation de la Grande Région au sein du « Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports (ENdAS).

En 2021, l'ENEPS a participé à l'assemblée générale annuelle de l'Eurosportpool qui s'est tenue à Metz, le 8 novembre 2021. Bien que les réunions des commissions, ainsi que la plupart des activités, dont notamment le traditionnel Tour du Fair-Play de la Grande Région, aient dû être reportées à 2022 en raison de la pandémie, il a été veillé à entretenir un réseautage constant entre partenaires.

4. Le Groupe de travail Sport de la Grande Région

Le **Groupe de travail Sport de la Grande Région** (ci-après, « GT Sport ») est un groupe de travail qui a été créé en juin 2019 dans le but de soutenir en étroite coopération avec le Pool européen interrégional du Sport de la Grande Région (Eurosportpool) des actions, des projets et des activités transfrontaliers dans le domaine du sport associatif, de masse et de loisir. Alors que le GT Sport est source d'impulsion et de décision, l'Eurosportpool est l'un des principaux acteurs qui agit dans l'exécution des projets.

Le GT Sport est composé des membres désignés par le Sommet de la Grande Région, des membres désignés par le comité directeur de l'Eurosportpool - maximum deux membres pour chacune des régions suivantes: région Grand-Est (F), Fédération Wallonie-Bruxelles (B), région Germanophone Belge, Rhénanie-Palatinat(D), Sarre (D), Luxembourg (L) - ainsi que des membres observateurs issus des groupes de travail Jeunesse, Education et Formation.

Le Luxembourg y est représenté par des délégués de l'ENEPS et du Comité olympique et sportif luxembourgeois.

En 2021, le GT Sport s'est réuni les 09.02. et 08.12. en virtuel, et le 06.10. à Bütgenbach en Belgique. Ci-après un aperçu des sujets essentiels passés en revue:

- consolidation et promotion de l'importance du sport dans la Grande Région;
- élaboration d'une Charte du Sport qui définit le champ d'application et les modalités de la coopération dans le domaine du sport dans la Grande Région, à savoir : l'échange et la communication, le soutien d'initiatives sportives, la conception de projets communs ;
- création d'un Fonds Sport de la Grande Région au profit des clubs sportifs ;
- promotion et visibilité au niveau transfrontalier et européen ;
- préparation de la nouvelle période de programmation « Interreg VI » ;
- développement de nouvelles disciplines sportives, notamment les disciplines de plein air ;
- définition des modes de collaboration entre le GT Sport et l'Eurosportpool ;
- organisation des festivités autour du 25e anniversaire de l'Eurosportpool ;
- financement de l'Eurosportpool en vue de la mise en œuvre des projets sous la présidence de la région Grand-Est (F);
- conception et calendrier des champs thématiques à mettre en œuvre sous la présidence de la région Grand-Est (F);
- préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024 - projet « Terre de jeux ».

5. L'International Council for Coaching Excellence (ICCE)

L'ICCE est une organisation internationale à but non lucratif dont la mission est de diriger et de développer le coaching sportif au niveau mondial. Les membres de l'ICCE, parmi lesquels l'ENEPS se retrouve de nouveau depuis 2021, cherchent à améliorer la qualité du coaching à tous les niveaux du sport notamment par le biais de la collaboration et des échanges internationaux. Il s'agit d'accélérer les changements positifs dans le domaine du développement des entraîneurs tout en les supportant dans leurs efforts à donner aux athlètes du monde entier une chance de poursuivre l'excellence.

En 2021, l'ENEPS a participé à la « 13th ICCE Global Coach Conference » qui s'est déroulée à Lisbonne du 17 au 21 novembre. Ci-après les thèmes essentiels qui y ont figuré à l'ordre du jour :

- coaching research and researchers;
- coaching applied practice and research;
- coach education and development;
- coaching systems.

Des discussions fructueuses ont pu être menées et de nouveaux réseaux ont été créés avec d'autres institutions de formation dans le domaine du coaching, de l'entraînement et du développement des athlètes.

III. DIVISION ADMINISTRATION

A. L'organisation des formations

Les années de crise sanitaire liée au COVID-19 continuent à impacter sensiblement l'organisation et le déroulement du programme de formation en termes de pilotage à vue, de formations annulées, voire reportées, ainsi qu'en termes d'inscriptions annulées, voire de désistements.

En 2021, la participation des candidats et chargés de cours aux formations de l'ENEPS a été soumise au respect rigoureux des lignes directrices Covid-19 établies conformément à la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

Bien que l'application du « régime CovidCheck » ait donné un coup d'envoi discret en direction d'une relance des activités de formation, la vitesse de croisière normale d'avant-crise n'est pas encore atteinte.

- **Le programme de formation**

Le programme de formation réalisé en 2021 par l'ENEPS sous l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 se résume comme suit:

| | | |
|-------------------------------------|---|--|
| Formation initiale | Formation de 816 cadres techniques | 40 formations initiales |
| Certification-promotion 2021 | Qualification certifiée des niveaux de compétence LUXQF1-5 | 258 brevets 93 brevets d'État |

| | | |
|---------------------------|---|--------------------------------|
| Formation continue | Perfectionnement de 147 cadres techniques et administratifs du secteur du sport, et de 541 enseignants du secteur de l'éducation formelle | 26 formations continues |
|---------------------------|---|--------------------------------|

- **Les sites de formation**

Pour la réalisation de son programme de formation, l'ENEPS a recours aux terrains de sport, aux salles de formation théorique et salles de formation pratique à usage partagé, situés au Fetschenhaff à Luxembourg-Cents et gérés par l'Institut national des Sports (INS). Pourtant, pour des raisons diverses (disponibilité, régionalisation, etc.), une partie du programme de formation ainsi que les événements extraordinaires à organiser (p.ex. remise des brevets et brevets d'État, conférences, etc.) doivent être migrés vers des sites alternatifs.

Ci-après, un aperçu des plus que 22 sites ayant hébergé en 2021 des activités de l'ENEPS:

| Sites de formation 2021 | |
|---|--|
| Institut national des Sports Luxembourg-Cents-Fetschenhaff | Stade Josy Barthel Luxembourg |
| Sportlycée Luxembourg-Cents-Fetschenhaff | Ecole internationale Mersch Anne Beffort (IMAB) Mersch |
| Base nautique Lëltz Lultzhausen | Lycée technique pour professions éducatives et sociales(LTPES) Mersch |
| Centre culturel et sportif « d'Coque » Luxembourg-Kirchberg | Lycée Classique de Diekirch (LCD) Mersch |
| Infrastructures sportives de la VDL Luxembourg-Ville | École fondamentale de Differdange-Foussbann/ Hall sportif Differdange |
| Centre national de Tennis Esch-sur-Alzette | Ecole Zentrum Déifferdeng (salle Boxing Club) Differdange |
| Centre national des Arts Martiaux Strassen | Campus Geesseknäppchen Luxembourg-Merl |
| Centre de formation FLF Mondercange | Centre sportif Obercorn |
| Complexe sportif du Parc Housen Hosingen | Centre sportif Roll Delles Mondorf |
| Complexe sportif Winrange | Centre National d'Eau Vive Diekirch |
| Stade Boy Kohnen Cessange | Infrastructures diverses des clubs de sport affiliés pour examens pratiques FLF,FLBB |

À la suite des négociations fructueuses menées en 2021, des options infrastructurelles supplémentaires ont pu être dénichées à Dudelange, et seront mises au profit de l'ENEPS à partir de 2022.

1. La formation initiale

En 2021, l'ENEPS a procédé à l'organisation de 40 formations initiales au profit de 816 cadres techniques des fédérations sportives agréées et des clubs sportifs affiliés.

Suite à la mise en vigueur du RGD du 20 mai 2021 en date du 1^{er} juillet 2021, trois nouvelles formations initiales sont venues enrichir l'offre de formation en 2021 : le préparateur en motricité, le moniteur sportif – spécialisation fitness, le moniteur sportif – spécialisation outdoor. Ces formations sont décrites de manière plus explicite dans la rubrique IV. Division Conception de formation – sous-rubrique B. Le développement de formations.

Dans les tableaux qui suivent, la nouvelle nomenclature pour les niveaux de formation et de certification telle qu'introduite par le RGD du 20 mai 2021 est appliquée quasi uniformément à l'ensemble des formations organisées en 2021, à l'exception des formations pour juges et arbitres dont la réglementation de 1990 reste de vigueur.

- **Formation des entraîneurs des différentes disciplines sportives**

Conformément à la nouvelle structure de formation initiale introduite par le RGD du 20 mai 2021, chaque niveau de formation comprend, en ce qui concerne le cadre technique des différentes disciplines sportives, une partie commune, une partie spécialisée et une partie pratique.

Pour 2021, le nombre de formations des entraîneurs des différentes disciplines sportives se chiffre à 15 – partie spécialisée aux niveaux de compétence LUXQF1 à LUXQF5, organisées en collaboration avec 12 fédérations sportives : FLA, FLAM, FLASSA, FLBB, FLGym, FLR, FSL, FLT, FLNS, FLTri, HLF, FLVB. À ces 15 formations –partie spécialisée s'ajoutent 9 formations –partie commune se rapportant à divers cycles de formation.

- **Tableau récapitulatif des formations 2021**

| Niveau de formation | Partie commune | Partie spécialisée | Candidats |
|------------------------------------|----------------|--------------------|-----------|
| formation de base (LUXQF1 – LUXQ3) | 7 | 12 | 473 |
| formation moyenne (LUXQF4) | 2 | 2 | 90 |
| formation avancée (LUXQF5) | 0 | 1 | 24 |

- **Formation des entraîneurs en préparation physique**

En 2021 a pu être clôturée une formation avancée – niveau de compétence LUXQF5 partiellement reportée de 2020 pour des raisons de force majeure liées à la crise sanitaire, et a pu être achevée intégralement une formation moyenne – niveau de compétence LUXQF4.

▪ **Tableau récapitulatif des formations 2021**

| Niveau de formation | Formations | Candidats |
|-----------------------------------|------------|-----------|
| formation moyenne (LUXQF4) | 1 | 12 |
| formation avancée (LUXQF5) | 1* | 18 |

1* : report partiel de 2020

• **Formation des préparateurs en motricité**

Conformément à la nouvelle structure de formation initiale introduite par le RGD du 20 mai 2021, chaque niveau de formation comprend, en ce qui concerne le préparateur en motricité, une partie commune, une partie spécialisée et une partie pratique.

En 2021, la nouvelle formation des préparateurs en motricité a débuté avec la partie commune de la formation de base – niveau de compétence LUXQF3, composée de 4 modules, dont les derniers cours se sont déroulés les 08 et 09 janvier 2022.

Tableau récapitulatif des formations 2021

| Niveau de formation | Partie commune | Partie spécialisée | Partie pratique | Candidats |
|----------------------------------|----------------|--------------------|-----------------|-----------|
| formation de base (LUXQ3) | 1 | 0 | 0 | 19 |

• **Formation des moniteurs sportifs**

La formation initiale des moniteurs sportifs aux spécialisations diverses a été nouvellement introduite par le RGD du 20 mai 2021. Conformément à la nouvelle structure de formation initiale, chaque niveau de formation comprend une partie commune, une partie spécialisée et une partie pratique.

Une première formation de base pour moniteurs sportifs – spécialisations fitness et outdoor – niveau de compétence LUXQF3 a débuté en octobre 2021 avec une partie commune qui s’est achevée en décembre 2021.

En ce qui concerne les formations pour moniteurs sportifs organisées en 2021 selon les dispositions de la réglementation de 1990, celles-ci se sont composées de 4 modules spécifiques pour animateurs de sport-loisir – niveau cycle inférieur, proposés en collaboration avec le Service National de la Jeunesse: voile, escalade, parc à cordes et VTT.

Tableau récapitulatif des formations 2021

RGD du 16 janvier 1990 portant restructuration de la formation des animateurs de sport-loisir

| Niveau de formation | Module | Formations | Candidats |
|------------------------|---------------|------------|-----------|
| cycle inférieur | Voile | 1 | 5 |
| cycle inférieur | VTT | 1 | 5 |
| cycle inférieur | Parc à cordes | 1 | 8 |
| cycle inférieur | Escalade | 1 | 13 |

| Niveau de formation/ Spécialisation | Partie commune | Partie spécialisée | Partie pratique | Candidats |
|--|-------------------|-----------------------|--------------------|-----------|
| formation de base (LUXQ3) fitness | 1 | 0 | 0 | 11 |
| formation de base (LUXQF3) outdoor | 1 | 0 | 0 | 8 |

- **Formation des juges et arbitres**

L'organisation de la formation des juges et arbitres reste soumise au règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des juges et arbitres dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives.

Pour 2021, la formation des juges et arbitres se chiffre au total à 7 formations aux niveaux cycle inférieur et cycle moyen, organisées en collaboration avec 6 fédérations sportives: FLA, FLB, FLBB, FLF, FLGym, FLVB.

Tableau récapitulatif des formations 2021

| Niveau de formation | Formations | Candidats |
|---------------------|------------|-----------|
| cycle inférieur | 6 | 111 |
| cycle moyen | 1 | 19 |

- **Certification – promotion 2021**

En 2021, 258 brevets LUXQF1 et LUXQF2 ont été délivrés aux candidats ayant suivi les modules de la formation de base.

Il s'agit notamment des brevets pour entraîneurs - assistants dans différentes disciplines sportives (athlétisme, basketball, football, tennis, hockey sur gazon, rugby, plongée, natation), pour moniteurs sportifs-assistants spécialisation outdoor (VTT, escalade, parc à cordes, voile) et pour cadres administratifs - assistants (bénévolat).

Tableau récapitulatif des brevets 2021

| Niveau de certification | Brevets |
|-------------------------|---------|
| LUXQF1 | 252 |
| LUXQF2 | 6 |

D'un autre côté, les cycles qui s'étendent de la formation de base à la formation supérieure – niveaux de compétence LUXQF3 à LUXQF6, ainsi que les cycles de formations organisés sous la réglementation de 1990, accomplis avec succès, se voient clôturer par une remise officielle des brevets d'État.

Ainsi, en date du 28 septembre 2021, 93 brevets d'État, niveaux de compétence LUXQF3 à LUXQF5 et cycle inférieur, ont été décernés lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée en présence des représentants du sport luxembourgeois et des délégués des fédérations sportives dans les locaux du Centre national sportif et culturel « d'Coque » à Luxembourg-Kirchberg.

Parmi les lauréats de la promotion 2021 ont figuré 83 entraîneurs, 8 arbitres, et 2 entraîneurs en préparation physique.

Tableau récapitulatif des brevets d'État 2021

| Niveau de certification | Brevets d'État |
|--|----------------|
| Entraîneurs LUXQF3 | 59 |
| Entraîneurs LUXQF4 | 10 |
| Entraîneurs en préparation physique LUXQF4 | 2 |
| Entraîneurs LUXQF5 | 14 |
| Arbitres – cycle inférieur | 8 |

En ce qui concerne les brevets d'État de la promotion 2021, il importe de préciser ce qui suit:

Les 14 brevets d'État – entraîneurs - LUXQF5 sont issus de la toute première édition de formation avancée organisée en 2020 au profit des entraîneurs de basketball. Bien que bousculée au niveau organisationnel par les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19, cette première édition a réussi à se déployer de façon optimale.

Par ailleurs, les entraîneurs brevetés en 2021 se répartissent sur 16 disciplines sportives : aikido, boxe anglaise, basketball, boules et pétanque, capoeira, football, gymnastique artistique, handball, judo, karaté, plongée subaquatique, taekwondo, tennis de table, tennis et tir à l'arc.

Par contre, tous les 8 arbitres brevetés en 2021 relèvent d'une seule discipline sportive, à savoir le football.

Pour conclure, les 2 entraîneurs en préparation physique, niveau de compétence LUXQF4, ont débuté leur formation initiale en 2019 et achevé leur stage en 2020.

2. Les homologations

Les deux tableaux ci-dessous fournissent, selon la réglementation en vigueur, un aperçu par niveau de certification des 198 homologations nationales de brevets ou de diplômes dans le domaine du sport délivrés par un organisme national autre que l'ENEPS ou par un organisme à l'étranger, établies en 2021:

| FORMATION (RGD du 20 mai 2021) | LUXQF1 | LUXQF2 | LUXQF3 | LUXQF4 | LUXQF5 | LUXQF6 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| cadre administratif | - | - | 1 | - | - | - |
| entraîneur athlétisme | - | 1 | 5 | 1 | - | - |
| entraîneur badminton | - | 1 | 1 | 3 | 3 | - |
| entraîneur basketball | 1 | - | 3 | 8 | - | - |
| entraîneur boxe | - | - | 2 | 1 | - | - |
| entraîneur escalade | - | - | 2 | 1 | 1 | 1 |
| entraîneur football | 4 | 12 | 8 | 30 | 21 | 7 |
| entraîneur golf | - | - | - | - | 1 | - |
| entraîneur gymnastique | - | - | 3 | 3 | 3 | - |
| entraîneur haltérophilie / powerlifting | 1 | - | - | - | - | - |
| entraîneur handball | - | - | 3 | 1 | 3 | 1 |
| entraîneur hockey sur glace | 1 | - | 2 | - | - | - |
| entraîneur judo | - | - | - | 2 | 2 | - |

| | | | | | | |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| entraîneur karate | - | - | - | 1 | - | 1 |
| entraîneur natation | - | - | 3 | 4 | - | - |
| entraîneur patinage | - | 2 | - | - | - | - |
| entraîneur rugby | 2 | 2 | 2 | - | 1 | 1 |
| entraîneur squash | - | - | - | - | 1 | - |
| entraîneur tennis | - | - | 5 | 1 | 4 | 1 |
| entraîneur tennis de table | 1 | - | - | - | 2 | 1 |
| entraîneur tir à l'arc | - | - | - | 1 | - | - |
| entraîneur triathlon | - | - | 1 | - | - | - |
| entraîneur voile | - | - | - | 1 | - | - |
| entraîneur volleyball | - | - | 3 | 1 | 1 | - |
| entraîneur en préparation physique | - | - | - | - | - | 1 |
| moniteur sportif | - | - | 4 | 3 | 1 | - |
| TOTAL | 10 | 18 | 48 | 62 | 44 | 14 |

| FORMATION (RGD du 16 janvier 1990¹) | Cycle inférieur | Cycle moyen | Cycle supérieur |
|---|------------------------|--------------------|------------------------|
| arbitre de tennis | - | 1 | - |
| juge de gymnastique rythmique | 1 | - | - |
| TOTAL | 1 | 1 | - |

¹Règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des juges et des arbitres dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives

En outre, 207 certificats, brevets, brevets d'État et homologations d'entraîneur et d'animateur de sport-loisir délivrés sur base de la réglementation de 1990⁽²⁾ ont été convertis et intégrés en 2021 dans la structure de certification (LUXQF1-6) et le système de formation continue (licence ENEPS) stipulés par le RGD du 20 mai 2021.

⁽²⁾ Règlements grand-ducaux du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des entraîneurs dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives et portant restructuration de la formation des animateurs de sport-loisir

3. La formation continue

- **Formation continue des cadres techniques et des cadres administratifs du secteur du sport**

Les 4 formations continues organisées en 2021 au profit de 147 cadres techniques et cadres administratifs sont reprises dans le tableau ci-dessous et décrites de manière plus explicite dans la rubrique IV. Division Conception de formation, sous-rubrique B. Le développement de formations.

Tel que relevé par ce même tableau, 3 formations continues ont été fréquentées par un groupe mixte de candidats composé de cadres techniques du secteur du sport et d'enseignants d'éducation physique de l'enseignement secondaire (enseignants EPS), et ont été de ce fait organisées par l'ENEPS en collaboration avec l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN).

| Formation continue | Durée (en heures) | Candidats |
|--|-----------------------|-----------------|
| Améliorer l'accélération et développer la vitesse chez les jeunes sportifs et les sportifs de haut niveau (Acceleration and Speed Development) | 13 | 28 ¹ |
| Symposium I: Sicherheit im Klettern und Bouldern | 2,0 | 33 ² |
| Symposium: Spielintelligenz & Kreativität im Sport | 4,5 | 48 ³ |
| „Droit du travail“ dans le sport | 2,0 | 38 |
| TOTAL: | 4 | 147 |

¹:groupe mixte totalisant 28 candidats (pas d'indication sur la répartition cadres techniques/ enseignants EPS)

²:groupe mixte de 60 candidats au total (33 cadres techniques + 27 enseignants EPS)

³:groupe mixte de 85 candidats au total (48 cadres techniques + 37 enseignants EPS)

• Formation continue des enseignants EPS du secteur de l'éducation formelle

En 2021, l'ENEPS a organisé, en étroite collaboration avec l'IFEN, 5 formations continues ciblées sur la promotion de l'activité physique et sportive des adolescents auxquelles ont participé en présentiel 116 enseignants d'éducation physique de l'enseignement secondaire (enseignants EPS).

Il importe de relever que la majeure partie des formations continues a été fréquentée par un groupe mixte composé d'enseignants EPS et d'entraîneurs (cadres techniques du secteur du sport) d'une part, et d'enseignants EPS et d'enseignants EF d'autre part (voir tableau ci-dessous).

| Formation continue | Durée (en heures) | Candidats |
|---|-----------------------|-----------------|
| Symposium I: Sicherheit im Klettern und Bouldern | 2,0 | 27 ¹ |
| Symposium II: Sicherheit im Klettern und Bouldern | 2,0 | 26 |
| Symposium: Spielintelligenz & Kreativität im Sport (theoretischer Vortrag) | 2,0 | 37 ² |
| Symposium: Spielintelligenz & Kreativität im Sport (Praxis Workshop) | 1,5 | 18 |
| Ballschoul Lëtzebuerg pour multiplicateurs | 4 | 8 ³ |
| TOTAL: | 5 | 116 |

¹groupe mixte totalisant 60 candidats (27 enseignants EPS + 33 cadres techniques)

²groupe mixte totalisant 85 candidats (37 enseignants EPS + 48 cadres techniques)

³groupe mixte totalisant 15 candidats (8 enseignants EPS + 7 enseignants EF)

Les formations continues « Spielintelligenz & Kreativität im Sport / Intelligence et créativité dans le Sport » et « Sicherheit im Klettern und Bouldern/Sécurité en escalade et en bloc » sont décrites de manière plus explicite dans la rubrique IV. Division Conception de formation, sous-rubrique B. Le développement de formations. Le projet Ballschoul Lëtzebuerg, lancé en 2021 par l'ENEPS en collaboration avec le SCRIPT et l'IFEN, est présenté dans la rubrique IV. sous-rubrique C. La conception de projets.

- **Formation continue des enseignants EF du secteur de l'éducation formelle**

En 2021, l'ENEPS a organisé, en étroite collaboration avec l'IFEN, des formations continues ciblées sur la promotion du mouvement des enfants de 3 à 12 ans au profit des enseignants de l'École fondamentale (enseignants EF).

Parmi les 27 formations continues initialement planifiées pour l'année 2021, 20 formations continues ont eu lieu, soit en présentiel, soit en virtuel, avec un nombre total de 425 participants (voir tableau ci-dessous).

La situation COVID a entraîné l'annulation de 6 formations continues et s'est répercutée négativement sur le nombre des participants par des désistements en dernière minute causés soit par une infection au virus soit par une mise en quarantaine.

Le projet Ballschoul Lëtzebuerg, lancé en 2021 par l'ENEPS en collaboration avec le SCRIPT et l'IFEN, est présenté dans la rubrique IV. sous-rubrique C. La conception de projets.

| Formation continue | Durée (en heures) | Candidats |
|--|--------------------|----------------|
| Wahrnehmungsförderung in Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren | 1,5 | 30 |
| Wahrnehmungsförderung in Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren | 1,5 | 30 |
| Outdoor – Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren | 1,5 | 29 |
| Entspannung in Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren | 1,5 | 28 |
| Entspannung in Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren | 1,5 | 30 |
| Bewegungslandschaften für Kinder zwischen 3 und 10 Jahren r | 4,5 | 30 |
| Draußen Gestalten – Sinnesatelier Naturkunst | 8,0 | 16 |
| Zeigt her eure Füße | 1,5 | 30 |
| Zeigt her eure Füße | 1,5 | 30 |
| Willkommen in Wackelhausen | 1,5 | 30 |
| Willkommen in Wackelhausen | 1,5 | 30 |
| Turnen in der Grundschule Grundlagen&Boden | 9,5 | 10 |
| Kajak & Kanadier mit Schüler des C4 auf ruhigen Gewässern | 5,0 | 18 |
| Ballschoul Lëtzebuerg pour multiplicateurs | 4,0 | 7 ¹ |
| Ballschoul Lëtzebuerg C2 – C4 Déifferdeng | 4,0 | 13 |
| Ballschoul Lëtzebuerg C2 – C4 Wëntger | 4,0 | 19 |
| Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 4 bis 8 Jahren | 4,0 | 15 |
| Erste Hilfe Outdoor C1-C4 | 8,0 | 10 |

| | | | |
|---|-----------|-------------|------------|
| Fahrradreparatur (für Anfänger) | | 4,0 | 10 |
| Fahrradreparatur (für Fortgeschrittene) | | 4,0 | 10 |
| TOTAL: | 20 | 72,5 | 425 |

¹groupe mixte totalisant 15 candidats (7 enseignants EF+8 enseignants EPS)

B. Le programme de gestion

L'ENEPS est en train de développer, ensemble avec le Centre des technologies de l'Etat (CTIE) et sur base d'un cahier des charges précis, un programme de gestion informatique visant à digitaliser l'intégralité des processus attachés aux formations. En effet, le RGD du 20 mai 2021 introduit un tel registre électronique dont l'objectif consiste à faciliter l'organisation, la gestion et le suivi administratif des formations initiales et continues.

Le programme de gestion est livré en lots. Le lot 1 ayant pu être déployé le 1^{er} décembre 2021 après des travaux de développement qui ont eu lieu tout au long de l'année 2021 et des tests d'utilisateur menés avec succès par les équipes de l'ENEPS. Le lot 1 couvre l'inscription aux formations, y compris le paiement des frais d'inscription, ainsi que la planification et l'annulation éventuelle des modules, par la plateforme MyGuichet.lu.

Les lots 1bis, 2 et 3 vont successivement couvrir la gestion des formations dans le back office de l'ENEPS, la gestion des brevets et brevets d'État, ainsi que des licences ENEPS y associées, et enfin la gestion des processus en relation avec l'homologation nationale de brevets et de diplômes délivrés par des organismes autres que l'ENEPS.

Parallèlement, le site internet de l'ENEPS a été modernisée et sera progressivement interconnectée avec la plateforme MyGuichet.lu au niveau des modalités d'inscription aux formations, tel que spécifié sous le point 1. Le site web eneps.lu ci-après.

Les travaux de préparation des lots 1bis, 2 et 3 ont déjà débuté au cours de l'année 2021 pour être finalisés avant l'été 2022.

C. La communication

1. Le site web eneps.lu

En juillet 2021, l'ENEPS a mis en ligne son nouveau site internet élaboré en coopération avec le CTIE.

Eneps.lu se veut une plateforme d'information et d'échange orientée autour des besoins de sa clientèle, avec une vaste panoplie de fonctionnalités digestes permettant un accès facile aux informations les plus essentielles et visant une rationalisation, voire accélération des formalités et procédures.

Dans cette optique, le site internet de l'ENEPS a été modernisé et interconnecté avec la plateforme MyGuichet.lu au niveau des modalités d'inscription aux formations « entraîneur ». Les efforts nécessaires continuent à être déployés afin que les inscriptions à l'ensemble des formations initiale et continue puissent se faire par voie de MyGuichet.lu.

Par ailleurs, la plateforme eneps.lu a été dotée des fonctionnalités en relation avec les homologations et dispenses, l'activation de la « licence ENEPS », et l'inscription aux événements extraordinaires comme par exemple aux conférences, séminaires etc.

2. Les médias sociaux

Afin de pouvoir communiquer à large échelle sur son offre de formation réformée, et atteindre directement, voire fidéliser progressivement, son groupe cible élargi, une présence régulière, proactive et de qualité doit être mise en place et gérée de manière professionnelle sur les réseaux sociaux de l'ENEPS:



Les activités décrites ci-dessous lancées depuis août 2021 sont encore loin d'être représentatives pour une stratégie de communication qui mérite ce nom :

- 2 posts par semaine sur Facebook ;
- 4 visualisations par semaine sur Instagram.

En ce qui concerne le genre de visualisation utilisé, il a été veillé à ce que celui-ci se caractérise le plus souvent par des affiches de formation, des leitmotiv du concept LTAD – LLS, des photos (impression live) des séances de formation, ceci dans le but sous-jacent de générer une plus forte valeur de reconnaissance.

Ci-après trois échantillons de visualisation social media 2021 :



3. La stratégie marketing

Pour dépasser son stade embryonnaire et évoluer vers un outil moderne et efficace, le volet marketing, tout d'ailleurs comme le volet communication en général, est largement tributaire d'un management professionnel.

Les réflexions portent actuellement sur une stratégie à développer en faveur des 3 axes promotionnelles suivantes:

- offre de formation (formation initiale et formation continue), le cas échéant en coopération avec les fédérations sportives impliquées;
- marque/identité ENEPS;
- concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport.

Dans cette optique, les premières tentatives ont été entreprises en 2021:

- live-streaming des exposés sur facebook (3 exposés entre septembre à décembre 2021) ;
- online-webinaires (4 webinaires entre septembre à décembre 2021) ;
- l'email marketing (info flyers digitaux transmis aux fédérations partenaires au sujet de l'offre de formation ENEPS) ;
- création d'un «event» autour de la remise officielle des brevets d'État – promotion 2021.

4. Corporate Identity

La charte graphique de l'ENEPS, élaborée en 2020, est d'application depuis janvier 2021 et permet de poser un cadre formel à la stratégie de communication. Grâce à l'implémentation de l'outil CANVA, la «marque ENEPS» est promue de manière cohérente et à haute valeur de reconnaissance par le biais du design « LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport » visualisé sur les publications, les brochures , les affiches, les supports didactiques, les roll-ups, etc.

IV. DIVISION CONCEPTION DE FORMATION

A. L'implémentation des piliers de base

1. Le concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport



LTAD
LËTZEBUERG
LIEFT SPORT

Le concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport (ci-après, «LTAD – LLS») a été présenté lors de la conférence de presse du 20 janvier 2021. Il s'agit d'un concept global auquel collaborent cinq partenaires - le ministère des Sports, l'ENEPS, le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), le Sportlycée Luxembourg (SLL)

et le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS). Originellement développé au Canada, LTAD – LLS tient compte des différentes phases de développement des sportifs et des personnes actives, y compris des exigences spécifiques en termes d'âge et d'objectifs individuels. Le but ultime est de développer une société active et saine qui mène des activités physiques sous toutes ses facettes et tout au long d'une vie.

Le concept de littératie physique joue un rôle essentiel dans le modèle LTAD – LLS. À toutes les étapes de la vie, la littératie physique est la condition préalable à l'accomplissement de performances sportives, à la participation à un sport et à une activité physique, ainsi qu'à l'adoption et au maintien d'un mode de vie actif sur le plan physique.

Pour favoriser la mise en œuvre des offres en activité physique et sportive de haute qualité dans lesquelles chaque individu puisse trouver sa place, quels que soient ses prédispositions, ses centres d'intérêt et ses objectifs individuels, il faut des personnes/acteurs compétents (*Good People*) qui mettent en pratique , ou accompagnent, des programmes de haute qualité au moment adéquat (*Good Programs*) et dans des environnements adaptés (*Good Places*).

Le modèle du développement à long terme des athlètes (long term athlete development) vise à former des athlètes et pratiquants qui disposent d'une base motrice, physique et technique large et diversifiée, en favorisant aussi bien la pratique du sport pour la vie, que

l'excellence sportive. Il est tenu compte des degrés de spécialisation selon l'âge de développement des pratiquants, des périodes critiques de la vie d'un athlète, d'une pédagogie et d'une didactique adaptées au développement mental, cognitif et émotionnel des pratiquants, de la périodisation des phases d'entraînement et de compétition et enfin, de l'alignement et de l'intégration des structures du système. Des principes du LTAD se déclinent les principes du développement à long terme des entraîneurs (long term coach development).

En effet, afin de pouvoir répondre aux exigences du LTAD, il convient de mettre en mesure les personnes qui assument le rôle d'entraîneur de pouvoir transmettre à tout moment ces idées et d'assurer un cheminement de carrière optimal en matière de développement des athlètes, sans pour autant négliger la planification de la carrière propre de l'entraîneur, ainsi que le développement de perspectives à long terme.

Le RGD du 20 mai 2021 prévoit que les curricula de formations soient développés sur base des principes LTAD/LTCD.

- **FUNDamentals Team Lëtzebuerg**

FUNDamentals Team Lëtzebuerg (ci après, «FTL») fait partie intégrante du concept LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport (voir point 1. ci-dessus) et se rallie aux objectifs poursuivis par le Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans» de 2018, élaboré conjointement par le ministère des Sports et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Né d'un effort commun entre les partenaires LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport, FTL a pour objectif de soutenir les acteurs principaux dans le domaine de la motricité des enfants, notamment les parents, les structures d'éducation et d'accueil, les écoles et les clubs sportifs.

Différents groupes de compétences motrices de base ont été définis pour être visualisés dans une histoire à caractères recueillie dans un livre d'images pour enfants. Cet outil à vocation didactique servira de fil rouge dans l'application d'activités physiques des enfants et sera combiné avec une plateforme virtuelle contenant de multiples activités physiques pour enfants. Dans une première étape, FTL sera adapté aux conditions cadres du personnel éducatif du secteur non formel, ainsi qu'aux parents, ceci en étroite collaboration avec le Service national de la Jeunesse (SNJ). Sa publication est envisagée au courant de l'année 2022.

Par ailleurs, plusieurs réunions ont été menées en 2021 entre l'ENEPS et différentes fédérations sportives, notamment la FLH et la FLAM section Judo, au sujet de l'élaboration d'un outil didactique pour les enfants entre 6 et 12 ans sur base du FUNDamentals Team Lëtzebuerg. Les contenus intègrent les éléments clés du FTL, notamment les habiletés motrices fondamentales et les caractères de l'histoire y associés, ainsi que les lignes principales du concept de littératie physique du modèle LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport. Pour soutenir les fédérations sportives dans le développement du matériel didactique FUNDamentals Team Lëtzebuerg, des réalisations graphiques supplémentaires sont mises à disposition par l'ENEPS.

- **L'application mobile LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport**

L'application mobile LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport (ci-après, «App LTAD – LLS») a été lancée officiellement via communiqué de presse du 2 février 2021 suite à et dans le contexte de la

présentation du concept-cadre **LTAD – Lëtzebuerg leeft Sport** à l'occasion de la conférence de presse du 20 janvier 2021.

L'App LTAD – LLS est une médiathèque numérique qui a pour but de soutenir les acteurs du terrain avec des supports méthodologiques et didactiques, les habilitant à une mise en pratique efficace des activités physiques et sportives spécifiques, aussi bien que des jeux ludiques et exercices multisports.

Depuis février 2021, l'application mobile est disponible pour téléchargement gratuit en version iOS dans l'App Store et en version Android dans le Google Play Store. Pour plus de facilité et flexibilité, le téléchargement peut se faire également via code QR.



Parmi ceux susceptibles de s'y ressourcer en connaissances et savoir-faire peuvent figurer l'entraîneur, le préparateur en motricité, le moniteur sportif, l'éducateur, l'enseignant - dans leurs interventions au sein de fédérations sportives, de clubs sportifs, de structures éducatives et d'accueil (SEA) pour enfants, de l'École fondamentale et d'autres établissements d'enseignement, des offres sportives locales et/ou régionales - aussi bien que tout autre particulier dans un cadre privé et/ou familial.

En 2021, l'ENEPS a travaillé intensivement avec les fédérations sportives agréées à l'élaboration d'activités spécifiques aux fédérations en alignement avec le modèle **LTAD – Lëtzebuerg leeft Sport**. Il s'agit notamment d'instructions théoriques sur la structure et le déroulement de l'activité et leurs applications parallèles démontrées à l'aide de vidéos.

Actuellement, l'App LTAD – LLS contient 1.142 activités qui ont été réalisées en collaboration avec 11 partenaires du monde du sport et de l'activité physique formels et non formels luxembourgeois. Les prochaines étapes de développement à franchir sont, outre l'amélioration de la structure et la promotion de synergies inter-associatives, la production continue de nouveau matériel méthodologique et didactique ainsi qu'un élargissement systématique des partenaires permettant d'atteindre un rayon d'action de plus en plus large. Des préparatifs, voire échanges concrets, ont déjà pu être amorcés en 2021 en vue d'une intégration future des projets pédagogiques Bicycool, MOBAK, Clevermove, « Ballschoul » et « l'mPOSSIBLE ».

C'est ainsi que cette application mobile - outil dynamique et moderne de gestion de connaissances et de réseautage unique en son genre au Luxembourg - aspire à évoluer constamment en termes de contenu et de structure vers une médiathèque didactique nationale de l'activité physique et des sports.

2. La réforme des formations

La réforme des formations de l'ENEPS est introduite par le RGD du 20 mai 2021, entré en vigueur en date du 1^{er} juillet 2021.

Par rapport aux règlements grand-ducaux du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des entraîneurs dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives et portant restructuration de la formation des animateurs de sport-loisir, abrogés par la suite, la nouvelle

réglementation vise à améliorer le contenu, la structure et l'organisation des formations des cadres techniques et des cadres administratifs, à l'exception de celles des juges et arbitres.

Dans une optique de qualité élevée, le RGD du 20 mai 2021 innove par:

- un élargissement et une modernisation de l'offre de formation prenant en compte la diversité des compétences requises sur le terrain par l'introduction des profils et qualifications plus spécifiques au niveau des cadres techniques (entraîneur en préparation physique, préparateur en motricité, moniteur sportif – spécialisations diverses), et en procurant une base réglementaire aux formations des cadres administratifs;
- une structure de formation initiale à 4 niveaux de formation (base, moyenne, avancée, supérieure) composés des unités de formation minima, subdivisés, en règle générale, en 3 parties (commune, spécialisée, pratique) avec une mise en valeur de la partie pratique (patron de stage, dossier de stage, examen final), et clôturant sur un éventail de 6 niveaux de qualification LUXQF1-6;
- un système de formation continue promouvant l'apprentissage à vie, géré sur base de «Licences ENEPS» certifiées et associées aux brevets et brevets d'État LUXQF1-6;
- des commissions des programmes en charge de l'élaboration structurée et du développement continu et adapté des curricula de formation des cadres techniques et des cadres administratifs conformément aux principes du développement à long terme des athlètes et personnes actives (long term athlete development, «LTAD») (voir rubrique II. Direction, sous-rubrique E. Les commissions des programmes);
- un encadrement formel de l'organisation des formations surdéterminé par un programme cadre arrêté par règlement ministériel, par des conventions de coopération cadres et spécifiques conclues entre le ministre des Sports et les fédérations sportives agréées impliquées.

Dans la lignée des formations ainsi réformées, l'approche didacto-pédagogique déployée par l'ENEPS vise en parallèle à:

- développer des méthodologies pédagogiques et didactiques adaptées aux candidats en formation – du novice à l'expérimenté;
- adapter les contenus et méthodes de travail didacto-pédagogiques aux différentes phases de développement des apprenants, tout en tenant compte de leurs objectifs, de leur motivation et de leur niveau de performance;
- développer et adapter régulièrement en coopération avec les commissions des programmes respectives un concept de formation initiale et continue sur base d'une ingénierie innovante répondant aux attentes des différents types d'apprenant (apprentissage digital, formations modulaires, apprentissage actif, co-développement etc.)

En outre, la crise sanitaire liée au COVID-19 a fait de la digitalisation de la formation un incontournable. Dans le contexte de l'émergence des stratégies d'apprentissage alternatives, les apprenants sont amenés à adopter une approche « blended learning » dans le but de combiner des outils de numérisation des cours (Vyond, Prezi, Mentimeter, Moodle; etc.) et une approche analogue afin d'optimiser le transfert du savoir et des connaissances.

En 2021, l'ENEPS a pu débiter avec les nouvelles formations préparateurs en motricité, moniteurs sportifs - spécialisations outdoor et fitness. Les travaux de conception des

formations des cadres administratifs et des moniteurs sportifs - spécialisation actif pour la vie ont pu être finalisés en vue d'un kick off en 2022. En ce qui concerne, la formation du moniteur sportif – spécialisation sport et handicap, des réflexions conceptuelles et sondages de terrain sont toujours en cours. Au niveau de la formation des entraîneurs, la coopération entre l'ENEPS et le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) a abouti à la mise en place de cours de premier secours au profit des entraîneurs et entraîneurs-assistants dès 2022.

B. Le développement de formations

1. Formation initiale: formation entraîneur en préparation physique

L'objectif poursuivi par cette nouvelle formation, introduite par le RGD du 20 mai 2021 est la transmission, alignée au modèle LTAD (long term athlete development), des compétences nécessaires au développement durable des qualités athlétiques comme l'endurance, la force et la vitesse pour différents groupes d'âge et niveaux de performance.

En 2021 s'est déroulée une formation moyenne avec la participation de 12 candidats.

Conformément à la structure de formation initiale, la formation moyenne correspond au niveau de compétence LUXQF4 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF) qui se répartissent sur 2 parties de formation, à savoir partie spécialisée et partie pratique.

La formation entraîneur en préparation physique se poursuivra en mars 2022 de nouveau avec une formation moyenne. De nouveaux modules comme entre autre « changement de direction & agilité » ou « functional training » seront intégrés pour la première fois, ce qui souligne le caractère innovant et adaptatif de la conception.

2. Formation initiale: lancement de la formation préparateur en motricité

La formation préparateur en motricité (ci-après, « la formation ») est une des nouvelles formations initiales qui s'inscrivent dans l'offre de formation réformée de l'ENEPS telle qu'introduite par le RGD du 20 mai 2021.

L'objectif poursuivi par la formation est la transmission, alignée au modèle LTAD (long term athlete development), des compétences et connaissances générales et spécifiques nécessaires à l'encadrement qualifié et adapté du développement de la motricité des enfants de 0 à 12 ans. Elle s'adresse ainsi aux entraîneurs, parents, adolescents (dès l'âge de 16 ans), ainsi qu'à toute personne intéressée par la motricité. Aucune connaissance, ni expérience ne sont pré-requises pour s'inscrire à la formation de base.

Conformément à la structure générale de formation initiale, la formation de base correspond au niveau de compétence LUXQF3 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF) réparties sur 3 parties de formation, à savoir partie commune, partie spécialisée et partie pratique.

Malgré le report de son lancement en 2020 en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la formation a réussi à fidéliser ses 19 candidats inscrits et à débiter en septembre 2021 avec sa première formation de base :

**Formation de base «préparateur en motricité» (niveau de compétence LUXQF3)
- partie commune (48 UF):
septembre 2021 - janvier 2022**

Module A (12 UF) : Encadrer et accompagner des groupes d'enfants

Module B (12 UF) : Comprendre le développement et l'apprentissage chez l'enfant

Module C (12 UF) : Développement de la littératie physique – Apprendre à bouger

Module D (12 UF) : Développement de la littératie physique – Inciter à la réflexion

Les 48 unités de formation des quatre modules de la partie commune énoncés ci-dessus ont été dispensées par des chargés de cours de l'ENEPS en collaboration étroite avec des experts en motricité recrutés parmi le mouvement sportif luxembourgeois, les projets de motricité communaux et cantonal (« Fit Kanner Miersch »; « Hesper beweegt sech »; « Sportkrees Atert »; « Aktiv Wooltz »), ainsi que parmi les secteurs de l'éducation formelle et non-formelle.

La formation de base préparateur en motricité se poursuivra en 2022 avec la partie spécialisée (44 UF) et la partie pratique (28 UF) avant d'aboutir au premier brevet d'État préparateur en motricité, niveau LUXQF3 (120 UF).

En ce qui concerne plus particulièrement la partie spécialisée, il importe de relever d'ores et déjà que des nouveaux modules ont pu être développés en 2021 grâce à des coopérations spécifiques avec la FLAM section Judo, la FLGym et l'école de cirque « Zaltimbanq' Zirkus » (asbl).

3. Formation initiale: lancement de la formation moniteur sportif – fitness

La formation moniteur sportif spécialisation fitness (ci-après, « MSSF ») est une des nouvelles formations initiales qui s'inscrivent dans l'offre de formation réformée de l'ENEPS telle qu'introduite par le RGD du 20 mai 2021.

L'objectif poursuivi par la formation MSSF est le développement, aligné au modèle LTAD (long term athlete development), des compétences et connaissances générales et spécifiques nécessaires à l'encadrement qualifié et adapté de personnes et groupes de personnes dans les domaines du «fitness» et de la «culture physique».

Compte tenu du large éventail de possibilités qu'offrent les activités physiques dans le domaine de la «culture physique», la spécialisation «fitness» s'adresse de manière non exhaustive au groupe cible suivant:

- les professionnels du secteur «fitness» qui souhaitent élargir leurs connaissances ;
- les personnes qui veulent faire de leur «passion» leur métier;
- les personnes intéressées par l'activité physique et sportive, en particulier par « la culture physique » et qui souhaitent élargir leurs connaissances et éventuellement encadrer des groupes de manière autonome ;
- les personnes qui souhaitent entamer une reconversion professionnelle dans le domaine du «fitness».

La formation MSSF a été lancée une première fois en début octobre 2021 par une formation de base et avec la participation de 11 candidats inscrits.

Conformément à la structure générale de formation initiale, la formation de base correspond au niveau de compétence LUXQF3 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF)

réparties sur 3 parties de formation, à savoir partie commune, partie spécialisée et partie pratique.

**Formation de base «moniteur sportif – fitness» (niveau de compétence LUXQF3)
- partie commune (52 UF):
octobre 2021 – décembre 2021**

Module 1¹ (20 UF) : Le corps humain; Méthodologie; LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport; Communication & aspects légaux

Module 2 (8 UF): Principes de coaching (*coaching guidelines*) & compétences de coaching (*coaching skills*)

Module 3 (12 UF): Warm-up; Anatomie fonctionnelle

Module 4 (12 UF): Concepts de fitness; Sécurité et premiers soins & Nutrition

Module 1¹: module commun avec la formation moniteur sportif - outdoor

La formation de base MSSF s'est poursuivie en janvier 2022 avec la partie spécialisée (50 UF), et enchaînera en fin mai 2022 avec la partie pratique (57 UF) avant d'aboutir au premier brevet d'État moniteur sportif- fitness, niveau LUXQF3 (159 UF).

4. Formation initiale: lancement de la formation moniteur sportif – outdoor

La formation moniteur sportif spécialisation outdoor (ci-après, « MSSO ») est une des nouvelles formations initiales qui s'inscrivent dans l'offre de formation réformée de l'ENEPS telle qu'introduite par le RGD du 20 mai 2021.

L'objectif poursuivi par la formation MSSO est le développement, aligné au modèle LTAD (long term athlete development), des compétences et connaissances générales et spécifiques nécessaires à l'encadrement qualifié et adapté des activités physiques et des sports non compétitifs dans les disciplines comme l'escalade, le vélo-tout-terrain (VTT), les sports nautiques et dans le secteur éducatif.

Compte tenu du large éventail de possibilités qu'offrent les activités physiques et sportives de plein air, la spécialisation outdoor s'adresse, toute discipline sportive confondue, de manière non exhaustive au groupe cible suivant:

- les personnes qui veulent faire de leur hobby une profession ;
- les personnes intéressées par l'activité physique et sportive en plein air, en particulier l'escalade et le VTT, qui souhaitent élargir leurs connaissances et éventuellement encadrer des groupes de manière autonome ;
- les professionnels du secteur « des activités et des sports de plein air » qui souhaitent élargir leurs connaissances ;
- les éducateurs, par exemple dans les écoles (fondamentales, secondaires) ou dans les Services d'éducation et d'accueil (SEA), qui veulent encadrer des enfants/des adolescents en utilisant l'escalade et le VTT comme outil pédagogique ;
- les étudiants (à partir de 16 ans accomplis) qui souhaitent suivre une formation pratique et sportive parallèlement à leurs études ;
- les personnes qui souhaitent accompagner des activités de plein air dans le cadre d'activités de vacances (scolaires).

La formation MSSO a été lancée une première fois en début octobre 2021 par une formation de base et avec la participation de 8 candidats inscrits.

Conformément à la structure générale de formation initiale, la formation de base correspond au niveau de compétence LUXQF3 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF) réparties sur 3 parties de formation, à savoir partie commune, partie spécialisée et partie pratique.

**Formation de base «moniteur sportif – outdoor» (niveau de compétence LUXQF3)
- partie commune (40 UF):
octobre 2021 – décembre 2021**

Module 1¹ (20 UF): Le corps humain; Méthodologie; LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport ; Communication & aspects légaux

Module 2 (20 UF): Guidage et dynamique du groupe ; Environnement & droit «outdoor» & durabilité ; Sécurité et risques ; Bases de la pédagogie active/par l'expérience ; Réflexion et accompagnement de processus

Module 1¹: module commun avec la formation moniteur sportif- fitness

La formation de base MSSO s'est poursuivie en janvier 2022 avec la partie spécialisée (72 UF) et enchaînera en juin 2022 avec la partie pratique (28 UF) avant d'aboutir au premier brevet d'État moniteur sportif- outdoor , niveau LUXQF3 (140 UF).

En ce qui concerne plus particulièrement la partie spécialisée, il importe de relever d'ores et déjà que le module 3 relatif aux disciplines de l'escalade et du VTT a été développé en étroite coopération avec le Service national de la Jeunesse (SNJ) et profitera des infrastructures de la base nautique de Lultzhausen.

5. Formation initiale: conception de la formation moniteur sportif – active for life

Le concept LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport est un modèle de développement inclusif dans lequel toutes les formes de sport et d'activité physique sont considérées comme précieuses et importantes à tous les stades de la vie. L'objectif de ce concept est d'offrir à l'ensemble de la population, y compris aux seniors, des possibilités de sport et d'activité physique de qualité. C'est dans cette optique qu'une nouvelle formation spécifiquement destinée à l'encadrement et à l'accompagnement des personnes actives du troisième et du quatrième âge, dénommée « moniteur sportif - active for life » (ci-après, « MS-A4L ») a été créée sur base du RGD du 20 mai 2021.

Le champ de travail du moniteur sportif spécialisé dans la phase « Active for Life » est très varié et devrait continuer à se développer dans les années à venir. Il peut intervenir dans des institutions/organisations très diverses, entre autres dans des clubs, des structures commerciales, des maisons et des foyers pour personnes âgées, en raison du large éventail de *Good People* (troisième et quatrième âges).

Le programme de formation MS-A4L tient compte de cette diversité et permet une formation spécialisée dans les différentes activités physiques. Ainsi, la formation s'adresse :

- aux personnes intéressées par le sport qui souhaitent encadrer des groupes de seniors dans une activité physique ;
- aux moniteurs qui souhaitent se perfectionner dans leur activité physique;
- aux moniteurs qui souhaitent découvrir de nouvelles activités physiques afin d'élargir leur éventail d'offres sportives ;

- au personnel soignant ;
- aux étudiants des sciences du sport envisageant de travailler avec des seniors.

La structure de formation du MS-A4L est analogue à celle des autres formations de l'ENEPS. Le volume minimal de la formation de base (LUXQF3) est de 120 unités de formation au total et comprend des modules de base communs à toutes les disciplines sportives ainsi que des modules à option spécifiques aux disciplines sportives.

Actuellement, la formation est en cours de conception et le lancement d'une première formation intégrale MS-A4L est envisagé pour septembre 2022. Il est prévu de commencer par les spécialisations de yoga, danse pour seniors, danse assise, entraînement de la coordination et activités multisports. D'autres spécialisations devraient suivre à moyen terme. Pour ce faire, des coopérations ont été envisagées au cours de l'année 2021 avec, entre autres, la Fédération Nationale des Écoles Luxembourgeoises de Yoga (FNELY) asbl, « Danz 50+ », « Bundesverband Seniorentanz » et « Setzdanz asbl. ».

6. Formation initiale: conception de la formation des cadres administratifs

Le RGD du 20 mai 2021 confère un cadre réglementaire à la formation des cadres administratifs du secteur du sport.

La formation des cadres administratifs s'adresse aux personnes physiques qui sont chargées de la gestion ou de la direction, ou qui contribuent à la gestion ou à la direction, sur le plan administratif, des fédérations sportives agréées et de leurs clubs sportifs affiliés.

La structure de formation initiale des cadres administratifs est analogue à celle des formations des cadres techniques de l'ENEPS. La formation de base correspond au niveau de compétence LUXQF3 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF) réparties sur 2 parties de formation, à savoir partie commune (76 UF/6 modules) et partie pratique (44 UF).

Au cours de 2021, des événements de sensibilisation (« Impulsveranstaltungen ») ont été organisés autour des thèmes clefs afin de susciter l'intérêt du groupe cible pour cette nouvelle offre de formation auprès de l'ENEPS. À côté d'un module de 16 UF « Bénévolats Manager » qui s'est déroulé en octobre avec la participation de 15 candidats, quatre webinars thématiques ont eu lieu :

- 08.07: « Gewinnung von Benevolen » (45 candidats)
- 21.09: « Bindung von Benevolen » (20 candidats)
- 30.09: « Gutt Veräinskommunikatioun » (30 candidats)
- 06.11: « Sponsoring vun der Zukunft » (50 candidats)

La première formation de base des cadres administratifs sera lancée en février 2022.

7. Formation continue: « Sécurité en escalade et en bloc »

L'escalade connaît actuellement un véritable boom au Luxembourg. De nombreuses écoles pratiquent désormais l'escalade et les clubs d'escalade se multiplient. Mais l'escalade est aussi un sport qui peut être pratiqué à tout âge et qui englobe donc toutes les phases du modèle LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport.

Dans ce contexte, l'ENEPS et l'IFEN ont organisé la formation continue « Sécurité en escalade et en bloc » (« Sicherheit im Klettern und Bouldern ») qui s'est déroulé à la Coque, le 12 juin 2021. Le symposium a été animé par Roland Kraska, chargé de cours dans le domaine de l'alpinisme et de l'escalade sportive à l'Institut des sports naturels et de la recherche environnementale, à la « Deutsche Sporthochschule Köln » et chargé de sécurité du Club alpin allemand (DAV).

Au total, 86 professeurs d'enseignement physique, entraîneurs et personnes intéressées ont participé au symposium élucidant pendant deux heures les aspects élémentaires de la sécurité dans les sports d'escalade en partant de l'initiation d'un nouveau mur d'escalade jusqu'à l'organisation pratique de l'entraînement et de l'enseignement.

Les discussions ont porté sur des thèmes tels que : les qualifications requises pour encadrer un groupe sur un mur d'escalade artificiel, les obligations des encadrants et les institutions responsables de la sécurité dans le sport d'escalade dans notre pays. Une partie essentielle du symposium a été consacrée à la présentation de mesures élémentaires pour maximiser la sécurité de l'escalade dans le sport associatif et scolaire.

8. Formation continue : « Intelligence et Créativité dans le Sport »

Un des objectifs clés du concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport consiste à intégrer davantage les processus de décision cognitifs dans le sport de compétition, le sport de loisir et le sport scolaire.

Pour planter les jalons, l'ENEPS a organisé, en étroite collaboration avec l'IFEN, le symposium « Intelligence et Créativité dans le sport », qui s'est déroulé à la Coque à Luxembourg-Kirchberg, le samedi, 2 octobre 2021 de 09:00 à 16:00, avec la participation d'un expert dans le domaine de la cognition, le professeur Dr. Daniel MEMMERT de la «Deutsche Sporthochschule Köln», et en présence de quelque 85 entraîneurs de club, professeurs d'enseignement physique, professionnels et experts de l'activité physique et du sport.

Dans toutes les disciplines sportives, la tête joue un rôle décisif dans la capacité d'action sportive, surtout lorsque les compétences motrices et techniques atteignent leurs limites. La prise de décision tactique optimale est particulièrement importante lorsque les athlètes doivent générer des solutions adéquates dans des situations complexes et sous une énorme pression temporelle.

Le symposium du 2 octobre 2021 visait plus particulièrement à familiariser le public averti avec les processus cognitifs de prise de décision (decision-making) et la place qu'ils occupent dans la formation sportive des enfants et adolescents.

Lors d'un exposé théorique, les participants ont été initiés aux différents processus cognitifs de résolution de problèmes tels que l'anticipation, la perception ou l'attention. Des concepts comme l'intelligence et la créativité ont été expliqués et d'autres aspects de la cognition ont été abordés sur la base de résultats scientifiques, à savoir l'importance d'une large focalisation de l'attention et d'une perception précise des informations pertinentes pour la génération d'alternatives de décision et pour la recherche d'idées de solutions optimales. Deux ateliers pratiques (workshops) ont été consacrés à l'importance des processus cognitifs de résolution de problèmes à l'aide de formes de jeux intersportifs.

9. Formation continue: « Améliorer l'accélération et développer la vitesse chez les jeunes sportifs et les sportifs de haut niveau »

Dans le sport de haut niveau, l'objectif ultime est d'atteindre l'excellence dans les compétitions internationales du plus haut niveau, comme les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques et autres, ou des compétitions internationales. Pour atteindre ce niveau de performance, la conception d'un programme d'entraînement fondé sur des preuves doit être optimisée. Les aptitudes physiques et les autres facteurs liés à la performance continuent d'être développés tout en tenant compte de l'analyse des performances pendant l'entraînement et la compétition.

Dans ce contexte, l'ENEPS a organisé, en collaboration avec ses partenaires du LTAD (COSL, LIHPS, SLL) un symposium qui s'est déroulé à la « d'Coque » et au Sportlycée (SLL) les 27 et 28 octobre 2021 de 09:00 à 16:30, animé par Loren Seagrave, entraîneur d'athlétisme de renommée, qui accompagne ou a accompagné six athlètes olympiques de cinq pays différents.

Le public, composé de 28 entraîneurs de haut niveau des fédérations sportives et professeurs d'éducation physique, s'est vu présenter, après un apport théorique, comment optimiser les différents facteurs qui influencent le développement de la vitesse et de l'accélération à l'aide d'une réalisation pratique avec des athlètes luxembourgeois de la fédération d'athlétisme et des centres de formation du Sportlycée. Les séances d'entraînement et les corrections et perfectionnements effectués ont été soutenus et évalués par des analyses vidéo de haute qualité.

10. Formation continue: « Droit du travail » dans le Sport

En date du 27 novembre 2021, l'ENEPS a organisé une séance de formation continue portant sur le « Droit du travail » dans le Sport afin de familiariser les cadres administratifs des fédérations sportives agréées et des clubs de sport affiliés avec les notions élémentaires et les pierres d'achoppement en matière de contrat de travail ou de contrat de prestation de service.

Un exposé théorique et des illustrations concrètes sur base de modèles de contrat ont figuré au programme d'une durée de 2 heures, animé par Maître Marc Theisen, avocat à la Cour et ancien président du Comité olympique et sportif luxembourgeois, en présence d'une audience de 38 candidats rassemblés dans l'amphithéâtre de la « d'Coque » à Luxembourg-Kirchberg.

11. Formation continue: « Promotion de l'activité physique des enfants »

Il s'agit d'une formation continue para-professionnelle (« berufsbegleitend ») aboutissant au certificat universitaire « Promotion de l'activité physique des enfants - *Bewegungsförderung und -erziehung* », élaborée en étroite collaboration entre l'Université du Luxembourg, le University of Luxembourg Competence Centre, le Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) et l'ENEPS, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le programme de formation comprend 180 unités d'enseignement (UE) réparties sur 4 modules et correspondant à 20 ECTS (European Credit Transfer System).

| Formation continue: « Promotion de l'activité physique des enfants - <i>Bewegungsförderung und -erziehung</i> » (20 ECTS) | |
|---|--|
| Module 1 | Bases du développement moteur (3 ECTS) |
| Module 2 | Bases de la pédagogie du mouvement (8 ECTS) |
| Module 3 | Concepts du mouvement dans un contexte formel et non formel (5 ECTS) |
| Module 4 | « Projet professionnel » (4 ECTS) |

Cette formation continue s'adresse au groupe cible des enseignants d'école fondamentale, éducateurs ou formateurs dans le domaine social et éducatif formel et non formel, avec pour objectif de leur permettre de développer un profil de compétences en « éducation au mouvement », les habilitant à élaborer des concepts et d'accompagner, stimuler et faire découvrir aux enfants le plaisir et les bienfaits de l'activité physique.

La première promotion a débuté en novembre 2019 et vient de clôturer en juin 2021 avec 16 candidats inscrits.

L'ENEPS y a contribué par l'organisation, en collaboration avec un expert externe en motricité, et par l'évaluation consécutive du module « M.2.1 : Bewegung im Kleinkindalter », par l'accompagnement d'un candidat lors de l'élaboration d'un projet d'examen, ainsi que par la participation au jury d'examen de fin de formation.

Au programme du module M2.1. en question ont figuré trois sessions thématiques à 3 UE, dispensées en situation COVID-19 exceptionnellement sous forme de cours virtuel, ainsi que 17 UE d'auto-apprentissage («Selbststudium») équivalant à 1 ECTS.

| Module 2.1: Bewegung im Kleinkindalter (9 UE) | |
|---|--|
| Cours 1 | Aufbau einer Bewegungseinheit mit Kleinkindern und Sicherheit im Turnsaal (3 UE) |
| Cours 2 | Bewegungseinheiten und -landschaften für Kleinkinder gestalten (3 UE) |
| Cours 3 | Erlebniswelt von Kleinkindern – besondere Einheiten gestalten (3 UE) |

C. La conception de projets didactiques

1. Ballschoul Lëtzebuerg

L'ENEPS, en collaboration avec le SCRIPT et l'IFEN, a pu lancer avec succès en 2021 le projet «Ballschoul Lëtzebuerg», dont l'objectif est d'enseigner avec plaisir le jeu de balle dans les écoles fondamentales. Le projet se compose de quatre piliers.

D'une part, un manuel didactique avec 36 séances d'enseignement pour les cycles 2.-4 a été achevé. Il est paru en septembre 2021 et peut être acheté désormais via le bon de commande du MENJE pour les enseignants du primaire. Au total, environ 2.400 manuels ont été vendus par ce biais jusqu'à décembre 2021.

Parallèlement, le panier de balles « Ballschoul Lëtzebuerg », contenant plus de 100 balles variées et adaptées aux enfants, a pu être acheté par les écoles. 148 paniers de balles ont été vendus jusqu'à fin 2021.

En outre, plus de 200 vidéos avec des jeux de balles ont été publiées sur l'App LTAD – LLS. Pour ce faire, une coopération a été établie avec la « Ballschule Österreich ».

Le volet le plus important du projet est sans doute la formation continue pour les enseignants de l'École fondamentale. À cet effet, 17 professeurs d'éducation physique et enseignants de l'École fondamentale ont été formés en tant que multiplicateurs et ont commencé les formations dans les écoles fondamentales à partir de novembre 2021.

2. Schouldoheem

Sur base des expériences acquises lors de la mise en place en 2020 de la plateforme AktivDoheem.lu en partenariat avec le SNJ, l'ENEPS continue à s'engager davantage dans la production de matériel didactique dans le contexte de l'enseignement à distance. Ainsi, l'ENEPS a soutenu en 2021 le nouveau format « Schouldoheem On Air! » du portail «schouldoheem.lu» du SCRIPT, avec un total de 11 cours en ligne promouvant l'activité physique.

Les vidéos ont été mises à la disposition des élèves de l'enseignement fondamental et du personnel enseignant en streaming direct pendant les semaines scolaires du 5 janvier au 2 mars 2021. L'ENEPS a organisé les présentateurs et le contenu des sessions, tandis que toute la partie technique a été prise en charge par le SCRIPT. Les vidéos suivantes ont été réalisées:

- cycle 1: « Flashmob-Danz – Danze mat Spass » (1x)
- cycle 1: « Yoga fir déi ganz Kleng » (1x)
- cycle 2 « Flashmob-Danz – Danze mat Spass » (1x)
- cycle 3 « Flashmob-Danz – Danze mat Spass » (1x)
- cycle 4 « Flashmob-Danz – Danze mat Spass » (1x)
- cycles 1-2: « Bewegung fir déi Kleng » (1x)
- cycle 1-4: « Mir beweegen eis an danzen » (2x)
- cycles 1-4: « Ballschoul fir doheem » (2x)
- cycles 2-4: « Yoga fir Kanner »(1x)

En outre, un défi a été lancé, incitant les enfants d'envoyer leur vidéo de danse. Les meilleures vidéos ont été récompensées par une leçon de danse gratuite avec la danseuse Laura Di Ronco.

3. Le coordinateur sportif auprès des communes

À l'instar du premier plan de relance sport de juin 2020, regroupant les mesures de soutien pour le sport luxembourgeois dans le contexte de la lutte contre la Covid-19, le plan de relance sport 2.0 de juin 2021 prolonge entre autre la participation du ministère des Sports au financement des frais de personnel d'un « coordinateur sportif » engagé auprès des communes, voire de plusieurs communes.

Rappelons que le rôle du coordinateur sportif est de « favoriser le dialogue entre les acteurs impliqués, de jouer un rôle d'intermédiaire, de relais, voire de facilitateur, afin de garantir le bon déroulement de l'activité physique dans le cadre du programme journalier des enfants ».

Depuis 2020, l'ENEPS contribue ensemble avec le ministère des Sports à l'élaboration de descriptifs de tâches, voire de lignes directrices en la matière, ainsi qu'aux actions d'information, d'échange et de formation menées sur demande des autorités locales intéressées (voir p. 7).



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Ministère des Sports

Adresse: 66, rue de Trèves
L-2630 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-83400

E-mail : info@sport.public.lu

Web : www.sports.lu

Facebook : [sportletzebuerg](https://www.facebook.com/sportletzebuerg)

Instagram : [sportletzebuerg](https://www.instagram.com/sportletzebuerg)
